



DANOPRIMER EP COMP.B



Version: 2 Révision: 15/04/2020

Revisión précédente: 26/04/2017

Date d'impression: 15/04/2020

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

- 1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: DANOPRIMER EP COMP.B
- 1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:
Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [X] Industriel [X] Professionnel
 # *Composant de primaire époxy.*
Utilisations déconseillées:
 Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
 # *Contient substances CMR de catégorie 1A ou 1B: Réservé aux utilisateurs professionnels. Interdit au public en général. Les restrictions ne s'appliquent pas à leur stockage, à leur conservation, à leur traitement, à leur chargement dans des conteneurs, ni à leur transfert d'un conteneur à un autre pour exportation, à moins que la fabrication des substances ne soit interdite par l'entrée 28 et/ou 29 et/ou 30 dans l'annexe du Règlement (CE) n° 552/2009~276/2010.*
- 1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
 DANOSA - DERIVADOS ASFÁLTICOS NORMALIZADOS, S.A.
 Polígono Industrial, Sector 9 - 19290 Fontanar (Guadalajara) ESPAÑA
 Téléphone: +34 949 888 210 - Fax: +34 949 888 223
Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:
 e-mail: info@danosa.com

 DANOSA ESPAÑA - Polígono Industrial, Sector 9 - 19290 Fontanar (Guadalajara) España - Tel. (+34) 949 888 210
 DANOSA ESPAÑA - A-44. Salida 144. - 18640 Padul (Granada) España - Tel. (+34) 958 790 727
 DANOSA PORTUGAL - Zona Industrial da Zicofa, Rua da Sismaria, Lote 12. 2415-809 Leiria - Tel. (+351) 244 843 110
- 1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: +34 902 422 452 (8:30-17:30 h.) (heures ouvrables)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
 La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence de tests et d'informations permettant l'application de techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels dans le mélange.
Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP):
 DANGER: Skin Corr. 1B:H314 | Eye Dam. 1:H318 | Skin Sens. 1:H317 | Repr. 1B:H360Fd | Aquatic Acute 1:H400 | Aquatic Chronic 1:H410 | EUH071

| Classe de danger | Classification du mélange | Cat. | Routes d'exposition | Organes cibles | Effets | |
|--|---|----------------------|-------------------------------|---------------------------|---|--|
| <u>Physico-chimique:</u> Non classé | Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 Skin Sens. 1:H317 | c) c) c) | Cat.1B Cat.1 Cat.1 | Peau Yeux Peau | Peau Yeux Peau | Brûlures Lésions graves Allergie |
| <u>Santé humaine:</u> | Repr. 1B:H360Fd Aquatic Acute 1:H400 Aquatic Chronic 1:H410 EUH071 | c) c) c) c) | Cat.1B Cat.1 Cat.1 - | . - - Inhalation | Système reproducteur - - Voies respiratoires | Fertilité, Foetus - - Corrosión |
| <u>Environnement:</u> | | | | | | |

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

- 2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:

 Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP)
- Mentions de danger:
 H360Fd
 H314
 H317
 H410
 EUH071
Conseils de prudence:
 P102-P405
 P201-P202
 P280F
 P363
 P301+P330+P331-P310
 P303+P361+P353-P352-P312
- Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.
 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Corrosif pour les voies respiratoires.
- Tenir hors de portée des enfants. Garder sous clef.
 Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.


DANOPRIMER EP COMP.B


P305+P351+P338-P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P273-P391-P501a Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Indications additionnelles:

EUC028 Réservé aux utilisateurs professionnels.

Substances qui contribuent à la classification:

Aducte d'époxy-acides gras de résine/TETA
 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
 m-phénylènebis(méthylamine)
 4,4'-isopropylidènediphénol

2.3

AUTRES DANGERS:

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

Autres dangers physico-chimiques: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange potentiellement inflammable ou explosif.

Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.

Autres effets néfastes pour l'environnement: # Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1

SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2

MÉLANGES:

Ce produit-ci est un mélange.

Description chimique:

Poliamine modifiée.

COMPOSANTS DANGEREUX:

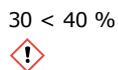
Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:



40 < 50 % Acides gras de résine, produits de réaction avec bisphénol A, épichlorohydrine, éther tolyl glycidyle et triéthylènetétramine

CAS: 186321-96-0, Liste nr. 606-078-8
 CLP: Danger: Skin Irrit. 2:H315 | Eye Dam. 1:H318 | Skin Sens. 1:H317 | Aquatic Acute 1:H400 (M=1) | Aquatic Chronic 1:H410 (M=1)

Autoclassé
 < REACH



30 < 40 % Alcool benzylique

CAS: 100-51-6, EC: 202-859-9
 CLP: Attention: Acute Tox. (inh.) 4:H332 | Acute Tox. (oral) 4:H302 | Eye Irrit. 2:H319

Indice nr. 603-057-00-5
 < Autoclassifié



5 < 10 % 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

CAS: 2855-13-2, EC: 220-666-8
 CLP: Danger: Acute Tox. (skin) 4:H312 | Acute Tox. (oral) 4:H302 | Skin Corr. 1B:H314 | Eye Dam. 1:H318 | Skin Sens. 1A:H317 | Aquatic Chronic 3:H412

Indice nr. 612-067-00-9
 < Autoclassifié



5 < 10 % m-phénylènebis(méthylamine)

CAS: 1477-55-0, EC: 216-032-5
 CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 4:H332 | Acute Tox. (oral) 4:H302 | Skin Corr. 1B:H314 | Skin Sens. 1B:H317 | Aquatic Chronic 3:H412 | EUH071

Autoclassé
 < REACH



5 < 10 % 4,4'-isopropylidènediphénol

CAS: 80-05-7, EC: 201-245-8
 CLP: Danger: Eye Dam. 1:H318 | Skin Sens. 1:H317 | Repr. 1B:H360F | STOT SE (irrit.) 3:H335 | Aquatic Chronic 2:H411

Indice nr. 604-030-00-0
 < Autoclassifié



2,5 < 5 % Acide salicylique

CAS: 69-72-7, EC: 200-712-3
 CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 | Eye Dam. 1:H318 | Repr. 2:H361d

Indice nr. 607-732-00-5
 < ATP13



1 < 2 % 3,3-diméthylaminopropylamine

CAS: 109-55-7, EC: 203-680-9
 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 | Acute Tox. (skin) 4:H312 | Acute Tox. (oral) 4:H302 | Skin Corr. 1B:H314 | Eye Dam. 1:H318 | Skin Sens. 1B:H317 | STOT SE (irrit.) 3:H335

Indice nr. 612-061-00-6
 < Autoclassifié



1 < 2 % 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

CAS: 90-72-2, EC: 202-013-9
 CLP: Danger: Skin Corr. 1C:H314 | Eye Dam. 1:H318

Indice nr. 603-069-00-0
 < Autoclassifié



< 0,15 % 3-aminopropyltriéthoxysilane

CAS: 919-30-2, EC: 213-048-4
 CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 | Skin Corr. 1B:H314 | Skin Sens. 1:H317

Autoclassé
 < REACH

Impuretés:

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.



DANOPRIMER EP COMP.B



SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 16/01/2020.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

4,4'-isopropylidènediphénol, Repr.Cat.1B (Article 57c), Decision: ED/01/2017, Endocrine disrupting properties having probable serious effects to human health (Article 57f), Decision: ED/30/2017 and Endocrine disrupting properties having probable serious effects to environment (Article 57f), Decision: ED/01/2018.

SUBSTANCES PERSISTANTES, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:



En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

| Route d'exposition | Symptômes et effets, aigus et différés | Description des premiers secours |
|------------------------|--|--|
| <u>Inhalation:</u> | L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. L'inhalation produit sensation de brûlure, toux, difficulté respiratoire et douleur à la gorge. | Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin. |
| <u>Peau:</u> | Le contact avec la peau produit rougeur, des brûlures et douleur. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher. | Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants. En cas de rougeur de la peau ou éruptions cutanées, appeler immédiatement un médecin. |
| <u>Yeux:</u> | # Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur, brûlures profondes graves et perte de vision. | Enlever les verres de contact. Rincage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. |
| <u>Ingestion:</u> | En cas d'ingestion, provoque de graves brûlures sur les lèvres, la bouche, la gorge et l'oesophage, avec troubles gastriques et douleurs abdominales. | En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Boire de l'eau abondante. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque de perforation. Mettre en position demi-assise et laisser au repos. |

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:
Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:
Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au contrôle des symptômes et des conditions cliniques du patient.
Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION:
Poudres spécifiques ou CO2. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l'extinction: jet direct d'eau. Le jet d'eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l'incendie, étant donné que le feu peut se propager.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de nitrogène. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:
Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.
Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Restez du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:
Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:
Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.



DANOPRIMER EP COMP.B



6.3 **MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:**
Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Nettoyer de préférence avec un détergent biodégradable. Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 **RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:**
Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.
Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 **PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:**
Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.
Recommandations générales:
Manipuler en évitant des projections. Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.
Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser. Du à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
- Point d'éclair : # 87* °C
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : # 1.3* - 13.0 % Volume 25°C
Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:
Les femmes enceintes ne doivent pas être employées à des procédures utilisant ce produit. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:
Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 **CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:**
Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Du à sa nature corrosive, il faut prendre une extrême cautèle à la sélection de matériaux pour bombes, emballages et lignes. Le sol doit être imperméable et résistant à la corrosion, avec un système de canaux permettant la recueillement du liquide vers une fosse de neutralisation. L'équipe électrique doit être en matériaux non corrodibles. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.
Classe de magasin : # D'après les dispositions en vigueur.
Temps de stockage : # 24. mois
Températures : # min: 5. °C, max: 40. °C (recommandé).
Matières incompatibles:
Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.
Type d'emballage:
Selon réglementations en vigueur.
Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:
- Substances/mélanges dangereuses énumérées: Aucune
- Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t):
· Dangers physiques: Non applicable.
· Dangers pour la santé: Non applicable
· Dangers pour l'environnement: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (E1) (100t/200t).
· Autres dangers: Corrosif pour les voies respiratoires (O5) (50t/200t).
- Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas: 50 tonnes
- Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut: 200 tonnes
- Observations:
Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s'entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l'application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d'être présentes à n'importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil pertinente ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l'intérieur de l'établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l'annexe I de la Directive Seveso.



DANOPRIMER EP COMP.B



7.3 **UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:**
 #Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 **PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:**
 Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

| INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012) | An | VME ppm | mg/m3 | VLCT ppm | mg/m3 | Observations | Table MP nr. |
|---|------|------------|-------|-------------|-------|--------------|-----------------|
| m-phénylènebis(méthylamine) | 1987 | - | - | - | 0.10 | | |

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

| | | | | | |
|---|---------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|---|---|
| <u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH). | <u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 | <u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d | <u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d | - | - |
| | - | - | - | - | - |
| <u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH). | <u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 | <u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2 | <u>DNEL Yeux</u> mg/cm2 | - | - |
| | - | - | - | - | - |

Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).



DANOPRIMER EP COMP.B



CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:
 - Eau douce, marin et déversements intermittentes:
 Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

PNEC Eau douce
 mg/l
 -

PNEC Marin
 mg/l
 -

PNEC Intermittent
 mg/l
 -

- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine:
 Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

PNEC STP
 mg/l
 -

PNEC Sédiments
 mg/kg dw/d
 -

PNEC Sédiments
 mg/kg dw/d
 -

Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:
 - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:
 Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

PNEC Air
 mg/m3
 -

PNEC Sol
 mg/kg dw/d
 -

PNEC Oral
 mg/kg dw/d
 -



DANOPRIMER EP COMP.B



8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation de vapeurs.

Protection des yeux et du visage: Disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: Disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Règlement (UE) nr. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marqué CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:



Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.

Lunettes:



Lunettes de sécurité avec des protections latérales pour produits chimiques (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.

Écran facial:

Écran facial contre éclaboussures de liquides (EN166), recommandable par risque de déversement, projection ou nébulisation du liquide.

Gants:



Gants en gomme de néoprène (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.

Bottes:



Bottes en gomme de néoprène (EN347).

Tablier:

Non.

Combinaison:



Il faudra utiliser des vêtements résistant aux produits corrosifs.

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

- COV (produit prêt à user*): # Applicable d'après la Directive 2004/42/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques: PEINTURES ET VERNIS (définition sur la Directive 2004/42/CE, annexe I.1): Subcatégorie d'émission j) Revêtement bicomposant à fonction spéciale, en phase solvant. COV (produit prêt à user*) (producto auxiliar (endurecedor).) : 82.4* g/l* (COV max. 500. g/l* à partir du 01.01.2010).

- COV (installations industrielles): # Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, il faut vérifier si est applicable d'après la Directive 2010/75/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains activités et installations: Solvants : 30.0% Poids , COV (livraison) : 8.0% C (exprimé comme carbone) , Poids Moléculaire (moyen) : 132.0 , Nombre d'atome de C (moyen) : 7.6.



DANOPRIMER EP COMP.B



SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|-----|--|
| 9.1 | <p><u>INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</u></p> <p><u>Aspect</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - État physique : Liquide transparent. - Couleur : Brun. - Odeur : Caractéristique - Seuil olfactif : Non disponible (mélange). <p><u>Valeur pH</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pH : Alcalin <p><u>Changement d'état</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Point de fusion : Non applicable (mélange). - Intervalle d'ébullition : 123* - 312* °C à 760 mmHg <p><u>Densité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Densité de vapeur : # 3.61* à 20°C 1 atm. Relative air - Densité relative : # 1.03 ± 0.02 à 20/4°C Relative eau <p><u>Stabilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Température décomposition : Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les données). <p><u>Viscosité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Viscosité dynamique : # 1000. ± 400. cps 23°C - Viscosité cinématique : # 390. mm2/s à 40°C <p><u>Volatilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'évaporation : # Non disponible (manque de données). - Tension de vapeur : # 0.25* mmHg à 20°C - Tension de vapeur : # 0.26* kPa à 50°C <p><u>Solubilité(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Solubilité dans l'eau : # Immiscible - Liposolubilité : Non disponible (mélange non testé). - Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable (mélange). <p><u>Inflammabilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Point d'éclair : # 87* °C # CLP 2.6.4.3. - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : # 1.3* - 13.0 % Volume 25°C - Température auto-inflammation : # Non disponible <p><u>Propriétés explosives:</u> Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition.</p> <p><u>Propriétés comburantes:</u> Non classé comme produit comburant.</p> <p>*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.</p> |
|-----|--|

| | |
|-----|--|
| 9.2 | <p><u>AUTRES INFORMATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Non volatiles : # 68.9 % Poids - COV (livraison) : 8.0 % Poids - COV (livraison) : 82.4 g/l <p>Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.</p> |
|-----|--|

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|------|--|
| 10.1 | <p><u>RÉACTIVITÉ:</u></p> <p><u>Corrossion pour les métaux:</u> Non disponible.</p> <p><u>Propriétés pyrophoriques:</u> In n'est pas pyrophorique.</p> |
| 10.2 | <p><u>STABILITÉ CHIMIQUE:</u></p> <p>Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.</p> |
| 10.3 | <p><u>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:</u></p> <p>Possible réaction dangereuse avec agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques, métaux.</p> |
| 10.4 | <p><u>CONDITIONS À ÉVITER:</u></p> <p><u>Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur.</p> <p><u>Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.</p> <p><u>Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.</p> <p><u>Humidité:</u> Éviter des conditions d'humidité extrêmes.</p> <p><u>Pression:</u> Irrélevant.</p> <p><u>Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.</p> |
| 10.5 | <p><u>MATIÈRES INCOMPATIBLES:</u></p> <p>Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.</p> |
| 10.6 | <p><u>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</u></p> <p>Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes de nitrogène.</p> |



DANOPRIMER EP COMP.B



SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

| <u>Dosages et concentrations letales de composants individuels :</u> | <u>DL50 (OECD 401)</u> mg/kg bw oral | <u>DL50 (OECD 402)</u> mg/kg bw cutanée | <u>CL50 (OECD 403)</u> mg/m3.4h inhalation |
|--|---|--|---|
| Aducte d'époxy-acides gras de résine/TETA | > 2000. Rat | > 2000. Rat | |
| Alcool benzylique | 1620. Rat | > 2000. Lapin | > 8800. Rat |
| 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine | 1030. Rat | > 2000. Lapin | > 5010. Rat |
| m-phénylènebis(méthylamine) | 930. Rat | 3100. Lapin | > 1340. Rat |
| 4,4'-isopropylidènediphénol | 3250. Rat | 3000. Lapin | |
| Acide salicylique | 891. Rat | > 2000. Lapin | |
| 3,3-diméthylaminopropylamine | 410. Rat | 1002. Lapin | > 4310. Rat |
| 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol | 2169. Rat | > 2000. Rat | |
| 3-aminopropyltriéthoxysilane | 1780. Rat | 4000. Lapin | > 7350. Rat |

| <u>Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels :</u> | <u>ATE</u> mg/kg bw oral | <u>ATE</u> mg/kg bw cutanée | <u>ATE</u> mg/m3.4h inhalation |
|---|-----------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| Alcool benzylique | 1620. | - | 11000.* |
| 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine | 1030. | > 2000. | - |
| m-phénylènebis(méthylamine) | 930. | - | 11000.* Vapeurs |
| Acide salicylique | 891. | - | - |
| 3,3-diméthylaminopropylamine | 410. | 1002. | - |
| 3-aminopropyltriéthoxysilane | 1780. | - | - |

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.
(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

| Routes d'exposition | Toxicité aiguë | Cat. | Principaux effets, aigus et/ou retardés | Critère |
|----------------------------------|---------------------|------|--|------------------|
| <u>Inhalation:</u> Non classé | ATE > 20000 mg/m3 | - | Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). | GHS/CLP 3.1.3.6. |
| <u>Cutanée:</u> Non classé | ATE > 2000 mg/kg bw | - | Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). | GHS/CLP 3.1.3.6. |
| <u>Oculaire:</u> Non classé | Non disponible | - | Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données). | GHS/CLP 1.2.5. |
| <u>Ingestion:</u> Non classé | ATE > 2000 mg/kg bw | - | <i># Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).</i> | GHS/CLP 3.1.3.6. |

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).



DANOPRIMER EP COMP.B



CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

| Classe de danger | Organes cibles | Cat. | Principaux effets, aigus et/ou retardés | Critère |
|--|-------------------------|--------|--|------------------|
| <u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> | Voies respiratoires | - | CORROSIF: Corrosif pour les voies respiratoires. | GHS/CLP 1.2.6. |
| <u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> | Peau | Cat.1B | CORROSIF: Provoque de graves brûlures de la peau. | GHS/CLP 3.2.3.3. |
| <u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> | Yeux | Cat.1 | LÉSIONS: Provoque de graves lésions des yeux. | GHS/CLP 3.3.3.3. |
| <u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé | - | - | Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). | GHS/CLP 3.4.3.3. |
| <u>Sensibilisation cutanée:</u> | Peau | Cat.1 | SENSIBILISANT: Peut provoquer une allergie cutanée. | GHS/CLP 3.4.3.3. |

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

DANGER PAR ASPIRATION:

| Classe de danger | Organes cibles | Cat. | Principaux effets, aigus et/ou retardés | Critère |
|---|----------------|------|--|-------------------|
| <u>Danger par aspiration:</u> Non classé | - | - | Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). | GHS/CLP 3.10.3.3. |

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:

Effets cancérigènes: N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction:

Cette préparation contient les suivantes substances qui peuvent être toxiques pour la reproduction des humains:

4,4'-isopropylidènediphénol (Cat.1B)

Acide salicylique (Cat.2)

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

Exposition à court terme: # *Produit des brûlures sur la peau ou les yeux par contact direct ou dans les voies digestives en cas d'ingestion. Les brouillards de fines particules sont irritants pour la peau et les voies respiratoires. L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs.*

Exposition prolongée ou répétée: Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non allergique et absorption à travers la peau.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

Absorption percutanée: Non disponible.

Toxicocinétique basique: Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS :

Produit des brûlures sur la peau ou les yeux par contact direct ou dans les voies digestives en cas d'ingestion. Les brouillards de fines particules sont irritants pour la peau et les voies respiratoires.



DANOPRIMER EP COMP.B



SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

| <u>Toxicité aiguë pour le milieu aquatique</u> de composants individuels : | <u>CL50 (OECD 203)</u> mg/l-96heures | <u>CE50 (OECD 202)</u> mg/l-48heures | <u>CE50 (OECD 201)</u> mg/l-72heures |
|---|---|---|---|
| Aducte d'époxy-acides gras de résine/TETA | > 1.8 Poissons | | 0.77 Algues |
| Alcool benzylique | 460. Poissons | 230. Daphnie | 770. Algues |
| 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine | 110. Poissons | > 23. Daphnie | > 37. Algues |
| m-phénylènebis(méthylamine) | > 88. Poissons | > 15. Daphnie | > 20. Algues |
| 4,4'-isopropylidènediphénol | > 11. Poissons | > 10. Daphnie | > 1.4 Algues |
| Acide salicylique | 1370. Poissons | 870. Daphnie | > 100. Algues |
| 3,3-diméthylaminopropylamine | 122. Poissons | > 59. Daphnie | > 53. Algues |
| 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol | 180. Poissons | 250. Daphnie | > 84. Algues |
| 3-aminopropyltriéthoxysilane | 934. Poissons | 331. Daphnie | 603. Algues |

| <u>Concentration sans effet observé</u> | <u>NOEC (OECD 210)</u> mg/l-28jours | <u>NOEC (OECD 211)</u> mg/l-21jours | <u>NOEC (OECD 201)</u> mg/l-72heures |
|---|--|--|---|
| m-phénylènebis(méthylamine) | | 4.7 Daphnie | 11. Algues |
| Acide salicylique | | > 10. Daphnie | |

Concentration minimale avec effet observé
Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

| <u>Toxicité aquatique</u> | <u>Cat.</u> | <u>Principaux dangers pour l'environnement aquatique</u> | <u>Critère</u> |
|--|-------------|---|-------------------------|
| <u>Toxicité aquatique aiguë:</u> | Cat.1 | TRÈS TOXIQUE: Très toxique pour les organismes aquatiques. | GHS/CLP 4.1.3.5.5.3. |
| <u>Toxicité aquatique chronique:</u> | Cat.1 | TRÈS TOXIQUE: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. | GHS/CLP 4.1.3.5.5.4. |

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.
CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

Non disponible.

| <u>Biodegradation aérobique</u> de composants individuels : | <u>DOO</u> mgO2/g | <u>%DBO/DOO</u> 5 jours 14 jours 28 jours | <u>Biodegradabilité</u> |
|--|----------------------|--|-------------------------|
| Aducte d'époxy-acides gras de résine/TETA | | | Non facile |
| Alcool benzylique | 2515. | ~ 62. ~ 86. ~ 95. | Facile |
| 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine | | | Non facile |
| m-phénylènebis(méthylamine) | | 8. 29. 49. | Non facile |
| 4,4'-isopropylidènediphénol | | 63. 89. | Facile |
| Acide salicylique | 811. | | Facile |
| 3,3-diméthylaminopropylamine | | | Facile |
| 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol | 1260. | ~ 4. | Non facile |
| 3-aminopropyltriéthoxysilane | | 67. | Non facile |

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

| <u>Bioaccumulation</u> de composants individuels : | <u>log Pow</u> | <u>BCF</u> L/kg | <u>Potenciel</u> |
|---|----------------|--------------------|------------------|
| Aducte d'époxy-acides gras de résine/TETA | 3.38 | | Non disponible |
| Alcool benzylique | 1.10 | 1.4 (calculée) | Non disponible |
| 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine | 0.990 | 8.4 (calculée) | Non disponible |
| m-phénylènebis(méthylamine) | 0.180 | 3.2 (calculée) | Non disponible |
| 4,4'-isopropylidènediphénol | 3.32 | 70. (calculée) | Non disponible |
| Acide salicylique | 2.25 | 3.2 (calculée) | Non disponible |
| 3,3-diméthylaminopropylamine | -0.350 | 3.2 (calculée) | Non disponible |
| 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol | 0.770 | 3.2 (calculée) | Non disponible |
| 3-aminopropyltriéthoxysilane | 1.70 | 3.2 (calculée) | Non disponible |

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible.

| <u>Movilité</u> de composants individuels : | <u>log Koc</u> | <u>Constante de Henry</u> Pa·m3/mol 20°C | <u>Potenciel</u> |
|--|----------------|---|------------------|
| Aducte d'époxy-acides gras de résine/TETA | 2.99 | | Non disponible |
| Alcool benzylique | 1.10 | 0.034 (calculée) | Non disponible |
| 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine | 1.59 | 0.00045 (calculée) | Non disponible |
| m-phénylènebis(méthylamine) | 0.960 | | Non disponible |
| 4,4'-isopropylidènediphénol | 3.09 | | Non disponible |
| Acide salicylique | 1.57 | 0.00074 (calculée) | Non disponible |
| 3,3-diméthylaminopropylamine | 0.590 | | Non disponible |
| 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol | 1.32 | | Non disponible |
| 3-aminopropyltriéthoxysilane | 1.07 | | Non disponible |



DANOPRIMER EP COMP.B



12.5 **RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB:** Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

12.6 **AUTRES EFFETS NOCIFS:**
Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible.
Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible.
Potentiel de réchauffement climatique: En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2.
Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 **MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:** Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:
Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés: Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:
Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:
Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.

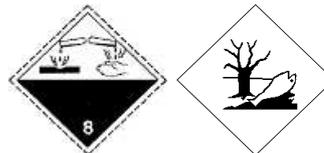
SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 **NUMÉRO ONU:** 2735

14.2 **NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:**
AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. | POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (contient 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylam

14.3 **CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:**
Transport par route (ADR 2019) et Transport par chemin de fer (RID 2019):

- Classe: 8
- Groupe d'emballage: III
- Code de classification: C7
- Code de restriction en tunnels: (E)
- Catégorie de transport: 3, max. ADR 1.1.3.6. 1000 L
- Quantités limitées: 5 L (voir exemptions totales ADR 3.4)
- Document pour le transport: Fiche de route.
- Consignes écrites: ADR 5.4.3.4



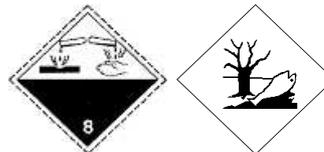
Transport voie maritime (IMDG 39-18):

- Classe: 8
- Groupe d'emballage: III
- Fiche de Sécurité (FS): F-A,S-B
- Guide soins médicaux d'urgence: 320
- Polluant marin: Oui.
- Document pour le transport: Connaissance d'embarquement.



Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2020):

- Classe: 8
- Groupe d'emballage: III
- Document pour le transport: Lettre de transport aérien.



Transport par voies de navigation intérieures (ADN):
Non disponible.

14.4 **GROUPE D'EMBALLAGE:**
Voir la section 14.3

14.5 **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:**
Classé comme dangereux pour l'environnement.

14.6 **PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:**
S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisée. Assurer une ventilation adéquate. Conserver à l'écart des denrées alimentaires.

14.7 **TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:**
Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 **RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:**
Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité.
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2



DANOPRIMER EP COMP.B



Avertissement tactile de danger: Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

Informations COV sur l'étiquette:

Contient COV max. 82. g/l pour le produit prêt à user - Le valeur limite 2004/42/CE-IIA cat. j) est COV max. 500. g/l (2010).

AUTRES LÉGISLATIONS:

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Autres legislations locales:

Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:

Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP), Annexe III:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires. H360F Peut nuire à la fertilité. H361d Susceptible de nuire au foetus.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES: Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2019).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 39-18 (IMO, 2018).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE:

Révision:

Version: 1 26/04/2017

Version: 2 15/04/2020

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:

Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.